

# PLANÈTE SERIAL KILLERS

**Afrique, Amériques, Asie, Europe...  
Voyage chez les tueurs en série**

---

**LÉTITIA NATHAN**

**LA MANUFACTURE DE LIVRES**  
la manufacture de livres



# Planète serial killers



Loetitia Nathan

# Planète serial killers

LA MANUFACTURE DE LIVRES  
la manufacture de livres

Si vous souhaitez recevoir notre catalogue  
et être tenu informé de nos publications,  
envoyez vos nom et adresse, en citant ce livre à :

La Manufacture de livres, 101 rue de Sèvres, 75006 Paris  
ou  
contact@lamanufacturedelivres.com

[www.lamanufacturedelivres.com](http://www.lamanufacturedelivres.com)

ISBN 978-2-35887-003-0, édition papier  
ISBN 978-2-35887-406-9, PDF  
ISBN 978-2-35887-407-6, epub

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## *Avant-propos*

Depuis qu'Hannibal Lecter nous est apparu derrière sa vitre blindée dans le terrifiant *Silence des agneaux*, les tueurs en série ont envahi notre imaginaire. Le plus souvent, ils sont associés à nos sociétés occidentales.

Le monde voit l'Amérique comme la terre d'élection des tueurs en série. Effectivement, 80 % des *serial killers* identifiés à ce jour sont citoyens des Etats Unis, 16 % viennent d'Europe et 4 % du tiers monde. Mais ces statistiques ne reflètent en rien la réalité.

Les différentes polices ne jouant pas à armes égales, en termes techniques, scientifiques et informatiques... les chiffres ne témoignent entre autres paramètres que de leur efficacité à lutter contre le phénomène.

Dernièrement, l'Afrique du Sud et l'Amérique du Sud ont vu le nombre de ces assassins considérablement augmenter. Et des cas sont apparus aux quatre coins de la planète laissant supposer que nul pays du globe ne serait épargné.

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un tueur en série ? L'invention du terme « serial killer » dans les années 1970 par Robert K. Ressler, ancien agent du FBI et profiler, pour désigner un individu qui tue « gratuitement » au moins trois personnes avec un intervalle de temps de quelques jours à plusieurs années, a également renforcé l'idée que ces assassins évoluent dans une sphère géographique limitée.

L'acte gratuit, l'absence de mobile est aussi un des fils conducteurs de ces hommes ou femmes.

Le criminel de guerre et le tueur à gages qui est payé pour son acte, ne sont pas de la même trempe. Le terroriste, idéologue et fanatique, n'a également rien de commun avec un tueur en série.

La plupart du temps, on aura à faire à un crime à forte connotation sexuelle, même si ce n'est pas toujours le cas, notamment pour les femmes tueuses en série, « les veuves noires », qui agiront fréquemment par goût du lucre.

Il y a aussi les cas des tueurs et tueuses atteints de pathologies comme la schizophrénie, ou le syndrome de Münchausen par procuration. On se rend compte également que des hommes vont devenir des tueurs en série, parfois sans le vouloir, lorsqu'ils commettent une infraction, par exemple un vol ou un viol. Le but initial devient alors facultatif pour revivre, voir sublimer le sentiment éprouvé lors du meurtre.



Nous n'évoquerons pas le tueur de masse, « mass murderer », qui tue un groupe de personnes en une seule fois dans la même zone géographique.

Fréquemment, l'individu est atteint de psychoses altérant son sens de la réalité. Il agira lors d'un épisode psychotique et s'attaquera généralement aux membres de sa famille. Il pourra aussi s'en prendre à des gens n'ayant aucun rapport réel avec ses problèmes, des collègues de travail s'il vient d'être renvoyé, des camarades de classe s'il se sent humilié à l'école.

L'un des exemples les plus connus est la fusillade qui s'est produite le 20 avril 1999, dans le lycée de Columbine aux États Unis, où deux adolescents ont tiré sur des élèves et professeurs assassinant 13 personnes et en blessant de nombreuses autres.

Plus proche de nous, on se souvient de la tuerie survenue lors du conseil municipal de Nanterre, en France, le 27 mars 2002. Richard Durn abat huit personnes et en blesse 19 autres. Maîtrisé, l'homme hurle « tuez-moi ! ». Il se suicidera en sautant par la fenêtre le lendemain lors de son interrogatoire.

Nous ne parlerons pas non plus du tueur à la chaîne ou « spree killer ». Ce dernier commet plusieurs meurtres dans des endroits différents et dans un laps de temps très court. Membres de sa famille, connaissances, collègues de travail, inconnus : malheur à celui qui croise son chemin. C'est une sorte de *road movie* du crime, un parcours sanglant qui dure quelques heures.

Il va, par exemple, commencer à tuer les membres de sa famille puis va se rendre à son travail où il assassinera d'autres personnes, sortir dans la rue et tirer sur des passants puis les policiers qui tenteront d'interrompre sa folie meurtrière. Ainsi en fut-il de Woo Bum-Kon, un policier sud-coréen. Le 27 avril 1982 après une dispute avec sa petite amie, il va aller de maison en maison, abattant des familles entières. Le carnage durera huit heures.

Ce livre s'attachera donc à présenter les cas méconnus de *Serial killers* du monde entier, ces tueurs d'ailleurs dont on parle peu, ces Francis Heaulme ou Ted Bundy de Russie, d'Iran, du Brésil, du Yémen... nous démontrant par là-même que le meurtre et le désir irrépessible de tuer sont universels.

Voici donc un petit tour du monde des tueurs en série, de ceux qui sont passés de l'autre côté en laissant s'exprimer leur part d'ombre.

## Traces sanglantes en Afrique

Le phénomène des tueurs en série a longtemps été ignoré en Afrique, sans doute parce que nombre de ces pays ont connu guerres, coups d'État, et abritent une population pauvre et peu scolarisée. Sans compter une criminalité importante, des moyens de communication et des médias balbutiants. Il était alors sûrement plus difficile pour la police d'établir des rapprochements entre des crimes à caractère sériel. Les exemples qui suivent ont permis de mettre au jour leur présence dans plusieurs pays du continent.



## Le Maroc

### **Abdelali Amer, le tueur à la massue**

Lorsqu'il est arrêté en août 2005, Abdelali a tué treize fois. Baptisé le tueur à la pierre ou « l'homme à la massue », il est le premier tueur en série du royaume marocain. Frustré, solitaire et violent, il fait partie de ces meurtriers agissant en état second, encouragé par l'alcool ou la drogue. Né en 1961 à Rissani, une ville qui borde le désert, Abdelali Amer, alias Boussemma, est le benjamin d'une fratrie de douze enfants. Malgré une nombreuse famille, installée à Derb Ghallef, un quartier populaire de Casablanca, Abdelali est un enfant, puis un jeune homme très solitaire. Il n'ira jamais à l'école et dès l'adolescence, il se met à boire et à se droguer. Il n'a même pas vingt ans quand ses parents meurent, l'un après l'autre. Il va rester seul : ses frères et sœurs partent vivre en Europe, abandonnant le « petit » à ses démons. Il s'installe avec sa sœur aînée, la

seule à demeurer au pays ; elle sera désormais son unique famille.

Après un court passage dans l'armée, Abdelali a 23 ans lorsqu'il reçoit sa première condamnation, pour viol. Il va ensuite enchaîner les délits : vols qualifiés, viols, ivresse, coups et blessures... Par six fois la justice marocaine l'enverra en prison.

C'est d'ailleurs à l'issue d'une de ses peines, alors qu'il retrouve la liberté, qu'Amer apprend le décès de sa sœur et la vente de la maison familiale. Seul, sans argent ni toit, privé de l'unique personne qu'il aimait, il décide alors de rejoindre ses frères en Europe mais, à cause de ses condamnations, ne parvient pas à obtenir de passeport. Il alterne alors entre la mendicité, les vols et de menus travaux. Amer passe ses soirées à boire, parfois accompagné d'autres sans domicile fixe. Des hommes, mais aussi des femmes, avec lesquelles il lui arrive d'avoir des relations sexuelles.

Après quelques mois d'errance dans Casablanca, il part pour Rabat. Il travaille alors sur le port mais sa vie est de plus en plus précaire. Ses nuits sont ponctuées de défonce et de bagarres. Craignant pour sa vie – nombre de marginaux n'hésitent pas à jouer du couteau – il s'installe de longs mois à Salé tout en revenant régulièrement à Rabat. Il occupe ses journées à chercher de l'argent et de la nourriture, puis ses soirées à boire et à se droguer sur les falaises, seul ou en compagnie d'autres clochards.

En octobre 2004, alors qu'Amer sort une nouvelle fois de prison, le cadavre d'un SDF nommé Akkari est découvert

dans la région de Sidi Boussadra, sur le rivage de Bouregreg. Le médecin légiste constate un traumatisme crânien : chute accidentelle ou suicide, telle est la conclusion de l'enquête. Et pourquoi en douter ? La blessure mortelle apparaît sur le côté de la tête posée contre le sol. La victime n'est qu'un SDF, un « *mikhali* » une épave de plus qui aura trop bu ou pris la dose de trop. C'est ainsi que l'affaire est classée, banale. Des morts comme celle-ci, il y en a tant ! D'ailleurs les cas se multiplient et la police retrouve plusieurs vagabonds, clochards, la tête fracassée sur les rochers... « Une mauvaise série », pourrait-on se dire, un peu comme lorsque les catastrophes aériennes s'enchaînent.

Dans chaque cas les victimes ont été dépouillées, ce qui aurait pu diriger les policiers sur une autre piste... Enquêtes bâclées ou simple supposition : un petit malin leur a fait les poches ? En attendant, le tueur court toujours et nul ne s'en inquiète... jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2005, quand est découverte sa dernière victime permettant de faire le lien entre toutes ces morts.

L'attention des enquêteurs est attirée par le fait que, cette fois, la tête se trouve encore sur un rocher mais la lésion est située côté ciel. Ce n'est pas un accident, mais un crime ! Mais alors, tous ces « accidents » survenus en si peu de temps, ne sont peut être pas des coïncidences ? La police rouvre les dossiers, et les enquêteurs surnomment alors le mystérieux *serial killer*, « l'homme à la massue ». La traque du meurtrier commence. Elle sera rapide.

Les policiers retrouvent deux témoins, des SDF qui

établissent un portrait robot très précis du tueur. Ces deux hommes le connaissaient bien, ils ont passé pas mal de temps ensemble. Le casier judiciaire fait le reste, l'homme à la massue a désormais un nom, Abdelali Amer ! L'un des deux témoins l'a vu en train de tuer sa dernière victime, le second s'est battu avec lui et s'est sauvé. Ce n'est que plus tard que trois autres vagabonds affirmeront avoir échappé à la colère d'Amer.

Il est arrêté le 9 août 2005. Les versions sur ses aveux divergent : certains journaux affirment qu'Abdelali Amer aurait avoué les faits avant de se rétracter n'admettant que le premier crime. D'autres, qu'il a seulement avoué être le responsable de ce premier meurtre.

« On a bu, on s'est disputé et je l'ai frappé à la tête avec un caillou, un petit truc » : tel est le récit du premier meurtre de la bouche même du tueur. Une banale et sordide affaire de bagarre d'ivrognes qui tourne mal. Mais les autres ?

Amer hausse les épaules puis dit « ils voulaient partager ma bouteille » ou empiétaient sur « mon territoire ».

L'une de ses victimes ne correspond pas à ses cibles habituelles : un commerçant qui sera probablement allé se reposer sur les rivages près du marché et, ses vêtements étant sales, a été pris pour un sans domicile fixe par les enquêteurs. Peut être se trouvait-il sur ce que l'assassin estimait être « son territoire » ou Amer, l'avait repéré et voulu le voler... Une seule femme, une SDF, figure dans son « tableau de chasse ». Il l'a violé avant de l'assassiner.



Homme ou femme, son mode opératoire est simple : en fait de massue, il se servait toujours de la même arme, une pierre, qu'il mettait parfois dans une chaussette. Ses crimes étaient commis dans des lieux peu fréquentés.

L'affaire laisse toutefois planer certaines questions. Amer est un être frustré, peu éduqué et ses crimes ont été commis ivre ou drogué. On peut donc s'interroger sur sa capacité à avoir volontairement maquillé le crime en suicide ou en accident.

Amer se révèle-t-il plus intelligent qu'il n'y paraît ou bénéficie-t-il d'un coup du hasard, se répétant à treize reprises ? A moins qu'il ne soit qu'un bouc émissaire pour la majorité de ces crimes... Mais il a bien tué et tenté de le faire et c'est un psychopathe reconnu que la justice marocaine a condamné à mort le 28 novembre 2005. Amer est toujours en attente de son exécution.

### **Abdelilah Hadi, le dépeceur d'enfants**

Le 20 août 2004, à la sortie de la ville de Taroudant, sur les bords d'une rivière, des promeneurs découvrent des restes humains dans des sacs plastique : des ossements, quatre crânes et des lambeaux de chair... Cinq cents mètres plus loin, les enquêteurs, qui se sont rendus sur place, trouvent d'autres vestiges macabres. Il y aura en tout huit crânes découverts.

Les journaux sont alors en désaccord sur un indice capital.

Certains évoquent la découverte d'un papier à côté des ossements sur lequel était indiqué :

*« 12 octobre, semaine 41, Adidas 55, Hadi 2303, Adidas 5 »*

D'autres suggèrent qu'il s'agirait tout simplement d'une dénonciation anonyme avec le nom « Hadi » écrit sur un morceau de papier. Les policiers vont alors se concentrer sur ce mince indice, Hadi, un nom très commun dans la ville.

Toujours est-il qu'ils interrogent les porteurs de ce nom et l'étau se resserre rapidement sur Abdelilah Hadi, vendeur de sandwiches près de la gare routière, où plusieurs disparitions d'enfants ont été signalées. Une enquête est effectuée sur son mode de vie, apparemment sans histoire. Il est réputé dans le quartier pour être « d'une extrême gentillesse » avec les enfants et vit seul dans une hutte prêtée par un cousin et située sur une parcelle close dans un terrain vague.

Après dix-sept jours d'enquête, le 6 septembre 2004, Hadi est arrêté chez lui et passe immédiatement aux aveux. D'ailleurs, des vêtements d'enfants, des cheveux et des ossements, des sacs plastique identiques à ceux trouvés par les enquêteurs et du ruban adhésif, trouvés à son domicile, sont sans équivoque.

Au cours de ses auditions, il racontera qu'il repérait ses victimes, des garçons de 11 à 16 ans environ, à la gare routière. On ne connaît pas vraiment son mode d'approche,

mais on peut imaginer qu'en tant qu'aide gargon, il se montrait généreux avec eux afin d'obtenir leur confiance. Ensuite, peut être grâce à la promesse d'un repas ou sous la menace d'un couteau, il les entraînait à son domicile. Hadi les ligotait, les bâillonnait avec du ruban adhésif pour ensuite les sodomiser. Il les asphyxiait pendant l'acte quand il parvenait à l'apogée de son orgasme ou après avoir assouvi ses pulsions sexuelles. Puis, il les enterrait sur son terrain, après les avoir découpés et mis dans des sacs plastique.

Mais son propriétaire voulant faire construire une maison sur son cimetière privé, Hadi a été obligé de vider les lieux et de se débarrasser des cadavres précipitamment, les jetant à proximité de chez lui sans aucune précaution. Ce qui causera sa perte.

Huit enfants assassinés en trois ans, tel est le « butin » du tueur ! Cinq seront identifiés grâce à la photo de Hadi reconnu par les proches et les témoins. L'analyse des dents des petites victimes confirmera et permettra l'identification des trois autres enfants.

Hadi, né en 1962 à Taroudant, confiera avoir été lui même victime d'un viol collectif alors qu'il était adolescent. Sa vie sexuelle s'est ensuite limitée à une « passe » avec une prostituée mais il avouera que « ça ne s'est pas bien passé ».

Ne pouvant pas construire une relation amoureuse avec une personne adulte, il choisira la cible la plus facile : les enfants.

« J'aime bien ceux qui ont les cheveux noirs » dira-t-il aux

enquêteurs. « J'ai tué le premier garçon pour ne pas être découvert puis je ne pouvais plus m'en empêcher ».

Le procès a été repoussé à plusieurs reprises : le juge d'instruction ayant commandé des investigations complémentaires. Le magistrat voulait explorer l'éventuelle participation de deux complices, Ahmed A. et Rachid A., mais aucun élément ne paraît confirmer cette thèse. Cela paraît peu probable, car le secret a été gardé longtemps, ce qui est rare lorsqu'il y a plusieurs auteurs. Quoi qu'il en soit, s'il y avait eu participation d'un complice, cela aurait été tout au plus pour les viols, Hadi commettant seul les meurtres. Car la mise à mort était le point d'orgue, la finalité de son fantasme. Il ne l'aurait certainement partagé avec personne !

Hadi a été jugé et condamné à mort en février 2005.

## **Abdelhak Toumi, le violeur étrangleur**

Abdelhak Toumi est né en 1966 dans un village proche d'Essaouira. Il grandit entouré de cinq frères et sœurs mais sans la présence de son père qui, divorcé de leur mère et s'étant remarié, ne leur prête plus d'attention. La vie est alors difficile. Sa mère, sans emploi, a du mal à joindre les deux bouts.

Toumi entre à l'école à 7 ans pour la quitter à 13. Ayant appris le métier de mosaïste, il décide de se mettre à son compte à Agadir. Mais cela ne fonctionnant pas comme prévu, il doit fermer boutique au bout de quelques mois.

En 1985, âgé de 19 ans, il emmène une jeune fille de 20 ans chez lui. Le flou demeure : il y a eu rapport sexuel, mais était-il consenti ? Toujours est-il que Toumi étrangle sa victime avec son propre foulard, transporte le corps sur son cyclomoteur et s'en débarrasse sur un terrain vague. Arrêté, il est condamné à dix ans de réclusion criminelle. En 1995, un an après sa libération, il épouse une cousine qui tombe enceinte en novembre de la même année. L'idylle va tourner court... Dans la foulée elle décide de retourner vivre dans sa famille à Rabat.

En décembre, soit quelques jours après son départ, un corps est découvert dans un sac abandonné à l'entrée d'Agadir, dans un quartier résidentiel récent, Tilila.

Les policiers parviennent à identifier la malheureuse : une jeune casablancaise venue s'installer à Agadir.

Compagne d'un jeune délinquant, elle vivait seule depuis qu'il avait été emprisonné. Pour survivre, elle se prostituait.

Toumi racontera qu'il a rencontré sa victime dans le quartier des abattoirs, un haut lieu de racolage. Après avoir eu un rapport sexuel avec elle, il l'a étranglée avec son propre foulard. Il s'est ensuite débarrassé du corps comme lors de son premier crime.

Le 29 janvier 1996, soit un mois après cette macabre découverte, des éboueurs vidant les poubelles du quartier Riad Salam d'Agadir n'en reviennent pas. Horrifiés, ils viennent de trouver une tête dans l'un des containers puis deux pieds humains dans un second. Ils préviennent

immédiatement la police qui envoie des agents escortés de la brigade cynophile.

Grâce au flair des chiens, les enquêteurs découvrent une hanche à plusieurs kilomètres, dans le quartier d'Illigh sur un terrain vague.

Le lendemain, dans un deuxième terrain vague situé derrière une école, ils collectent d'autres morceaux du corps, un véritable puzzle humain.

Toutes ces parties ne forment en fait qu'une personne. Une jeune femme de 26 ans, originaire de Safi, célibataire, qui travaillait dur pour aider sa famille très pauvre. La rumeur dit qu'elle se prostituait, disparaissant fréquemment de chez elle plusieurs jours de suite.

C'est comme ça qu'elle a croisé le chemin de Toumi à Agadir, près de la gare routière. Le tragique scénario tient du classique pour le tueur : il l'a emmenée chez lui sur son cyclomoteur, ils ont fait l'amour, puis il l'a étranglée. Seule « innovation », il a découpé son corps et l'a dispersé dans Agadir.

La ville est alors en émoi et les enquêteurs sous pression.

Ils ressortent tous les dossiers d'anciens délinquants susceptibles d'utiliser le même mode opératoire. Le nom de Toumi s'impose en raison de l'homicide qu'il avait commis en 1985. Le mode opératoire est identique : la victime a été étranglée puis abandonnée dans un terrain vague.

Les policiers se rendent alors chez lui mais il est absent depuis plusieurs jours d'après des voisins.

Les recherches se poursuivront et il sera finalement

interpellé le 11 février 2009 à Tan Tan, à trois cent trente kilomètres d'Agadir.

Il avouera immédiatement être l'auteur des meurtres et en racontera les circonstances. Lorsque les policiers l'interrogeront sur sa motivation à étrangler les victimes, il répondra comme une évidence « J'éprouvais du plaisir à faire cela. »

Lors de son procès, il sollicitera une condamnation à mort. Les juges le condamneront à la prison à perpétuité.

### **Hicham Raoui, charmeur, sodomite et tueur**

Les techniques d'approche des victimes diffèrent selon les tueurs en série. Certains attaquent leur victime par surprise, les mettant parfois hors d'état de se défendre immédiatement, d'autres usent de ruses plus ou moins élaborées et certains, comme Hicham Raoui, utilisent tout simplement leur charme. Ce jeune homme, né en 1976 à Settat, n'en manque pas en effet.

Sa vie n'a pas commencé sous les meilleurs auspices puisque sa mère, encore enceinte de lui, a dû quitter le domicile conjugal, répudiée par son mari. Elle a également emmené le frère et la sœur d'Hicham chez leur grand-père qui va subvenir à leurs besoins.

Hicham entre à l'école à 7 ans et l'arrête à 12, contre son gré : son grand père ne pouvant payer les fournitures nécessaires à sa scolarité.

En trois ans, pour aider financièrement sa famille, il travaille chez un réparateur de cyclomoteurs puis chez un mécanicien, mais sans plus d'enthousiasme.

Il sera également tôlier, puis en 1996 devient marchand ambulant. En 2003, Raoui quitte Settat pour se rendre à Agadir puis Marrakech, mais revient dans sa famille au bout de quelques mois. Il reprend son emploi de marchand ambulant et se met à boire.

Le 16 janvier 2007, il croise une étudiante infirmière de 24 ans. Elle n'est pas insensible aux charmes de ce beau jeune homme, bien habillé, qui affirme être inspecteur de police. Il lui présente même une carte professionnelle, en fait une carte de club de sport grossièrement maquillée.

Hicham lui fait la cour, l'invite à prendre un verre mais elle refuse. Il devient alors agressif et comme elle souhaite lui fausser compagnie, l'entraîne de force sur un terrain vague. Sur place, il la viole, la sodomise et prend la fuite.

La victime, encore choquée, se rend au commissariat pour déposer plainte. Trois semaines après, elle reconnaît son agresseur dans la rue. Elle prévient des agents de police qui interpellent Raoui. Il est condamné à un an de prison.

Mais le 2 février, soit cinq jours avant son incarcération, une jeune femme de 20 ans a disparu.

A peine rentrée chez elle après une journée de travail, elle est ressortie faire quelques courses et n'a jamais réapparu.

Elle sera retrouvée le 13 février, vers le quartier des abat-toirs, morte. Vêtue d'une djellaba, son pantalon et sa culotte lui ont été retirés.



L'autopsie détermine qu'elle a été sodomisée puis étranglée. Le corps en état de décomposition avancée ne permet pas de découvrir d'éléments utiles à l'enquête qui reste au point mort.

Le 7 février 2008, Raoui sort de prison après avoir effectué sa peine.

Le 11, en milieu d'après midi, une jeune diplômée de commerce de 22 ans se rend à la poste. Elle ne sera jamais revue vivante.

Après son arrestation, Raoui racontera qu'il l'a aperçue avec deux garçons et une fille mais qu'elle s'est éloignée du groupe. Il en a profité pour l'aborder et la convaincue de l'accompagner derrière une station essence où son corps sera retrouvé le 13 février 2008.

La victime, toujours vêtue de sa djellaba, a le pantalon et ses sous-vêtements baissés à hauteur des genoux.

Les constatations sont sans appel : sodomie et étranglement !

Ces deux crimes ont énormément de points communs : pas de trace de violence exercée sur les victimes, viol et mort par asphyxie mécanique. Mais, étant espacés d'un an, les enquêteurs vont diriger leurs recherches vers d'anciens condamnés.

Le nom d'Hicham Raoui sort parmi d'autres et il est interpellé le 17 février 2008. Cependant, aucune charge réelle ne pouvant être retenue contre lui, on prélève son ADN et il est pris en photo avant d'être relâché.

Ce petit passage au poste de police ne paraît pas l'avoir

perturbé puisque, le 9 mars 2008, sa troisième victime va croiser son chemin : une jeune femme de 22 ans, étudiante, qui accompagne sa sœur chez une tante. Au bout d'un moment, la sœur lui demande de regagner le domicile familial et lui remet de l'argent pour prendre un taxi, mais elle préfère rentrer à pied.

Le soir, elle lui téléphone mais bizarrement sa sœur lui répond d'une voix faible. Quand elle lui demande de rentrer, le téléphone est raccroché. Elle la rappelle à plusieurs reprises en vain.

La sœur de la victime, inquiète, prévient leur père.

Le 11 mars 2008, le choc est terrible : il découvre le cadavre de sa fille sur un terrain vague, dans une fosse.

La police après examen conclut au viol anal mais aussi, cette fois, vaginal. Le tueur a sans doute obligé la victime à lui faire une fellation : on retrouve des traces de sperme sur sa joue gauche. La comparaison de l'ADN est sans appel : Hicham Raoui !

Les policiers tiennent leur homme. Il est rapidement interpellé et avoue être l'auteur des trois homicides. « Elles me suivaient toujours sans contrainte jusqu'au lieu du viol et du crime. »

Pourquoi ? Il ne parviendra pas à expliquer ses pulsions meurtrières. Quant à sa troisième victime, Raoui racontera qu'après avoir discuté avec la jeune femme, il s'est entendu avec elle pour partager un taxi qui les a conduits à proximité de l'endroit où elle sera découverte assassinée. Lorsqu'il sera interrogé au sujet de l'agression de l'infirmière qui a

survécu, il déclarera « J'ai entendu du bruit, j'ai préféré fuir et je ne l'ai pas tuée. »

Peut-être est-ce seulement après qu'il a décidé de tuer ses victimes pour ne pas être pris ?

Comble de la perversité, Hicham Raoui aurait assisté aux obsèques de l'une de ses proies, aidant même la famille à monter la tente et à recevoir les proches venus présenter leurs condoléances.

## La Mauritanie

### **Alioune Sarr, le violeur au boubou**

Dès le premier crime, d'après la mise en scène, la manière d'opérer, la violence, le fantasme qui ressort, on peut présumer de la prochaine récidive et détecter un futur tueur en série.

En l'espace de trois semaines, Alioune Sarr, né en 1986, va frapper à trois reprises à Tevragh Zeina, quartier en pleine croissance de Nouakchott, la capitale de la Mauritanie.

Toutes ses victimes étaient des femmes vivant seules, gardiennes d'immeubles en construction.

Le 9 juillet 2008, Sarr s'attaque à la première d'entre elles. Une jeune femme de 32 ans sera retrouvée, aux alentours de midi, morte, violée et le crâne fracassé.

L'agresseur lui a dérobé son téléphone portable et a laissé peu ou pas d'indices.

Le 19 juillet 2008, dans la matinée, il s'attaque à une

deuxième femme. Il entre chez elle et la frappe violemment au visage avec une matraque artisanale faite de caoutchouc et de ciment. La victime hurle.

Il tente de la violer mais il est interrompu par un voisin qui se lance à sa poursuite.

Sarr parvient à s'échapper, rentre dans une maison abandonnée, se vêt d'un boubou qu'il avait apporté avec lui dans un sac plastique et ressort sans être reconnu.

La victime parviendra à survivre bien que sérieusement blessée.

Le 31 juillet 2008, vers dix heures, une femme de 56 ans se trouve chez son fils qui s'est absenté. Le meurtrier entre, la viole, puis la blesse mortellement à la tête avant de partir en lui dérobant le peu de biens qu'elle avait.

En quarante-huit heures, la police judiciaire parvient à identifier le nouveau propriétaire du téléphone portable volé à la première victime. Il est interrogé et conduit les policiers jusqu'au domicile de l'individu qui le lui a vendu quelques jours plus tôt.

Absent, celui-ci n'est interpellé que le 3 août. Il s'agit d'un receleur très connu, la plupart de ses fournisseurs étant des délinquants. Au début, il se montre peu coopératif mais face à la menace d'être jugé pour les crimes commis, il finit par conduire les policiers le lendemain, à treize heures, chez Sarr qui est arrêté.

Il reconnaît immédiatement sa responsabilité dans tous les meurtres. D'ailleurs, si doute il y avait, des objets volés aux victimes seront retrouvés dans sa chambre.

Sarr, a été confié très jeune par sa famille à un maître du Coran, un « marabout » pour suivre une éducation religieuse. Obligé de mendier toute la journée pour faire vivre son maître qui a coupé tous liens avec sa famille, il est régulièrement battu. Sarr dira que ses crimes ont été motivés par son désir de vengeance, résultat de son enfance malheureuse et du sentiment d'abandon par sa famille.

Sarr a fait preuve de prudence et de professionnalisme, notamment lors du premier meurtre où il avait laissé peu d'indices. Le tueur prévoyait, lorsqu'il se mettait en chasse, une tenue de rechange, le fameux boubou, dont il se servait pour passer inaperçu, mais peut être aussi pour cacher d'éventuelles traces de sang. Il s'en est peut être également servi pour retourner sur les lieux du crime et se mêler à la foule présente lors de la découverte des corps. Sarr, comme certains criminels, aimait revenir sur les lieux pour revivre l'agression. Parfois, ces tueurs tentent d'intervenir dans l'enquête, par exemple en tant que témoin, ce qui leur donne une impression de pouvoir ou de supériorité.

Délinquant d'habitude depuis son plus jeune âge, Sarr prenait beaucoup de précautions lors des meurtres qu'il commettait. Il a acquis assez de sang froid pour commettre des infractions tout en protégeant ses arrières. En conséquence, la police mauritanienne le soupçonne d'avoir commis d'autres crimes de sang et des agressions sexuelles.

Lorsqu'il y a une motivation sexuelle, il est rare qu'un criminel commence directement par tuer, sauf peut être dans le cas d'un nécrophile, dont le fantasme est la réalisation

de rapports sexuels avec des personnes inconscientes, comateuses ou mortes.

Il peut commencer par des agressions sexuelles et l'assurance augmentant, poursuivre par des viols jusqu'au jour où par choix, pour ne pas être arrêté, ou par erreur, mauvaise maîtrise de la victime, accident, il va devenir un tueur.

Il découvre alors une nouvelle sensation de plénitude, un sentiment de sécurité et un aboutissement. Il va alors parfaire son crime afin d'atteindre ou de retrouver ce qu'il recherche, souvent en vain. Alors il répète son geste et devient un tueur en série.

Pourquoi Alioune Sarr fait-il partie de ce livre ? Un tueur est dit « en série » quand il a commis au moins trois meurtres. Si une des victimes a bien survécu, Sarr avait vraiment l'intention de la tuer et elle ne doit sa survie qu'à une intervention providentielle.

## L'Afrique Du Sud

L'Afrique du Sud bat des records en matière de criminalité et on y a vu de nombreux et prolifiques tueurs en série voir le jour ces dernières années.

### **Maupa Cédric Maake, un tueur compulsif!**

On sait peu de choses sur l'enfance de Maupa Cédric Maake, si ce n'est qu'il est né en 1964 à Pietersburg, rebaptisé Polokwane depuis 1995, et qu'il a grandi avec ses trois frères, dont l'un deviendra... sergent de police. A 20 ans, Maake décide de se rendre à Johannesburg où il travaille comme peintre en bâtiment.

Selon ses déclarations, ses premiers crimes remonteraient à avril 1996 : il aurait alors violé puis assassiné une femme qui ne sera jamais identifiée.



Maake cambriole également plusieurs domiciles et entre décembre 1996 et avril 1997, braque onze propriétaires de magasin, puis vole et tue un couple. Ensuite de mai à juin, il s'en prend à deux chauffeurs de taxi et entre juin et juillet agresse neuf couples et une femme.

Durant ses attaques, il n'hésite pas à tuer et à blesser plusieurs personnes.

Au départ, les policiers pensaient avoir à faire à deux tueurs en série.

L'un d'eux est responsable des crimes des hommes ou femmes vivant seuls qui sont, en général, frappés à l'aide de grosses pierres ou de briques pour les hommes et d'un couteau pour les femmes. Tout comme un des couples qui se trouvaient en voiture.

L'assassin aime à regarder les couples faire l'amour avant de tuer l'homme par balles, puis de violer la femme avant de la tuer. Il est surnommé « le tueur de Wemmer Pan, Wemmer Pan murderer » relatif au territoire où sont commis les meurtres.

Quant au second, il serait l'auteur des attaques de propriétaires de magasin, tués principalement à l'aide de marteaux et des chauffeurs de taxi, abattus par arme à feu. Il est appelé « le tueur au marteau, Hammer murderer » relatif à l'arme principalement utilisée.

Mais en fait il s'agit du même tueur : Maupa Cédric Maake. Les policiers sont déroutés par le fait que Maake tue indifféremment hommes, femmes, jeunes, vieux, blancs, noirs, indiens et que l'arme employée change, même s'il a des

préférences selon la victime et le moment. Par exemple, user d'un couteau avec des femmes seules.

Malgré la forte mobilisation policière, les crimes se poursuivent. D'août à novembre 1997, il agresse treize gérants de magasin. Dans la foulée, il vole et assassine un homme. Puis le mois suivant, il pénètre dans trois maisons.

De nombreux morts et blessés sont ajoutés à sa liste morbide.

Des femmes survivantes témoigneront lors de son procès. Elles raconteront que, très violent, il leur donnait des coups de pied en criant des obscénités.

L'étau se resserre sur Maake : il est d'abord mis en cause dans les homicides du « tueur de Wemmer Pan », son ADN le liant à vingt-trois affaires. En conséquence, il est arrêté le 23 décembre 1997.

Puis, il est établi que sa signature apparaît sur un registre de l'un des magasins qu'il a attaqué, crime, à l'origine attribué au tueur au marteau.

Les policiers comprennent qu'il n'y a en fait qu'un seul et même tueur : Maupa Cédric Maake. Ce dernier commence par reconnaître les faits puis après un mois, revient sur ses déclarations.

Le procès va durer onze mois, car c'est plus d'une centaine d'agressions qu'il faut juger. Maake va plaider non coupable. « On me poursuit parce que je suis noir ! »

Mais il est reconnu coupable et condamné à 1 340 ans de prison pour vingt-sept meurtres puis 1 159 ans et 3 mois pour

vingt-six tentatives de meurtre, quatorze viols et quarante et un vols !

Les familles des victimes sont plutôt satisfaites de la peine. L'une d'elle précisera toutefois qu'elle aurait été plus heureuse si la peine de mort, abolie en 1994, était toujours en vigueur.

Maake fanfaronnera à l'énoncé du verdict. « Je vais faire appel de la décision, je serai libre dans les deux ans. »

Durant le procès, Maake a livré une partie de sa personnalité. Il s'est montré terrifiant, s'est énervé, allant jusqu'à se cogner la tête contre la rambarde en hurlant. Maake s'est moqué ouvertement du Procureur, une femme. Il est allé jusqu'à la menacer avec la même violence qu'il usait avec ses proies. La juge ordonnera alors son expulsion du tribunal – les policiers devront s'y mettre à six... – et recommandera qu'il soit examiné par un médecin qui lui prescrira des tranquillisants. Mais il refusera de les prendre.

S'il peut faire preuve d'une grande agitation, lors de l'énoncé de sa culpabilité dans le meurtre d'une de ses victimes, frappée à la tête avec un marteau puis poignardée, Maake s'est endormi. En revanche, à la simple vue ou l'évocation de sa mère, il se met à pleurer.

Ce qui est frappant dans son cas, c'est le nombre de crimes qu'il a commis durant une période très courte : Maake a tué, volé, violé, agressé et blessé 108 fois en un peu plus d'un an et demi !

En général, au début, un tueur en série, commet des actes dans un intervalle de temps assez long. Puis les délais entre

chaque crime vont se réduire au fur et à mesure de la prise de confiance de l'assassin, de l'importance que prend le fantasme dans sa vie ou d'un élément déclencheur : un décès, une séparation, une naissance, le chômage, un évènement qui va le perturber.

Alors qu'en est-il dans le cas de Maupa Cédric Maake ? Peut être n'a-t-on pas encore connaissance des premiers crimes qu'il aurait commis ? Malheureusement, son mode opératoire, n'en est pas vraiment un : il alterne les victimes, les armes, les méthodes... Rien ne permet d'établir une typologie. Il devient alors très difficile de rapprocher d'autres faits. En revanche, le risque existe de lui attribuer des actes qu'il n'aurait pas commis

**Cornelius Gerhardus Van Rooyen  
alias Gert Van Rooyen  
et Francisca Johanna Hermina Haarhoff  
alias Joëy Haarhoff, le couple tueur de petites filles**

En matière de crimes en série, il existe peu de « couple » s'associant dans l'horreur. Le tueur préfère agir en solitaire, la mise en scène de son fantasme nécessitant rarement la présence d'autres personnes, hormis bien sûr les victimes.

Cependant, on connaît plusieurs cas de ces associations malsaines. Qu'il s'agisse d'homme avec un autre homme ou d'homme avec une femme, souvent une compagne. Concernant l'alliance de deux hommes, en général, tous

les deux auront des passés de délinquants, un lien familial, ou seront amants.

Concernant les femmes, on s'interroge souvent sur leur rôle dans le duo. Plusieurs cas existent : soumises, maltraitées, ayant peur de finir comme l'une des victimes. Mais il y a aussi celles qui sont tout aussi sadiques que l'homme qu'elles accompagnent. Elles participent au viol, aux tortures, aux crimes et en ressentent tout autant de plaisir que leur partenaire. Il est rare néanmoins qu'elles soient à l'origine de la création de l'union dans l'idée de tuer. Parfois, la simple rencontre de ces deux personnalités fait naître le monstrueux couple tueur.

La complice peut servir d'appât et permet d'obtenir plus facilement la confiance des futures proies. Ce fut le cas de Johanna Haarhoff.

En 1954, Gert Van Rooyen commet son premier délit : un vol. N'ayant pas atteint la majorité, il est envoyé en maison de correction. La sanction n'a pas de prise sur lui : il se rend de nouveau coupable de vol en 1960. Cette fois, il est envoyé en prison.

Puis il se range, se marie, devient père de six enfants et aura onze petits enfants.

Gert s'occupe avec ses frères d'une entreprise de construction de bâtiments. L'affaire ne semble pas très rentable, mais bizarrement Van Rooyen se promène toujours avec beaucoup d'argent liquide sur lui.

Pourtant, de nombreux employés se plaignent d'être rarement payés. L'un d'eux affirmera même qu'une fois,

Van Rooyen lui aurait lâché : « Tu ne sera payé que si tu m'amènes des filles du coin ! »

Van Rooyen aime se vanter de ses exploits sexuels. Des proches diront qu'il allait jusqu'à parler de relations avec de très jeunes femmes et des petites filles de 5 ans. Mais il n'était pas pris au sérieux.

Il aurait dû... En 1979, il enlève deux jeunes filles de 10 et 13 ans qu'il emmène près d'un barrage situé aux alentours de Pretoria. Une fois sur place, il les frappe au visage, les déshabille, les oblige à des caresses mutuelles, les bat, puis les viole. Une journée durant, elles vivront un enfer. Il ne les libèrera que le lendemain dans Pretoria. Les témoignages des fillettes permettront son interpellation : il est alors condamné à quatre ans de prison sur lesquels il en fera trois.

Un an après sa sortie, sa femme demande le divorce. Cinq ans après, en 1988, Van Rooyen rencontre Joey Haarhoff, sa cadette de quatre ans. Veuve, elle est mère de trois garçons qu'elle a élevés seule. Le couple emménage à Warm Baths, une ville thermale à une centaine de kilomètres de Pretoria puis à Umdloti sur la côte nord de Kwa-Zulu Natal.

Leur maison, appelée à la découverte des faits « la maison de l'horreur », est décrite par les connaissances et voisins comme une forteresse tellement elle est barricadée. Dès que quelqu'un y pénètre, les portes sont automatiquement refermées empêchant toute intrusion et toute fuite.

L'un des fils d'Haarhoff affirmera : « A partir du moment où ma mère a commencé à fréquenter Van Rooyen, elle a

beaucoup changé, comme s'il l'avait envoûtée ». Beaucoup sont surpris de voir cette femme plutôt jolie entichée d'un homme plus vieux, petit, bedonnant, avec un début de calvitie.

Comment se met en place le processus du meurtre en série ? On sait que Van Rooyen utilisait sa compagne pour leurrer et attirer ses victimes. Le plus souvent, Haarhoff mettait une perruque blonde et allait chercher les jeunes filles. Repérées près de centres commerciaux, elles étaient ensuite conduites chez le couple.

De plus, Haarhoff aurait à plusieurs reprises contacté des orphelinats afin de proposer de prendre des jeunes orphelines pour les vacances ou les week-ends. Fin 1989, le couple a même sollicité l'adoption d'une jeune fille de 14 ans qui était allée chez eux : refusé... On ne saura jamais si elle allait subir le même traitement que les autres victimes, ou si elle serait devenue un appât, une nouvelle possibilité d'attirer de jeunes filles.

Le 1<sup>er</sup> août 1988, à Ranburg, zone d'habitation blanche connue pour ses centres commerciaux et ses quartiers résidentiels, disparaît Tracy-Lee, 13 ans. Elle a été vue pour la dernière fois montant à bord d'une Volkswagen devant le centre commercial de Cresta. Mais aucun élément probant ne permettra de conclure que Van Rooyen et Haarhoff sont à l'origine de cette disparition.

Le 22 décembre 1988, c'est Fiona, 11 ans, qu'on voit monter dans une Ford blanche pick-up sur laquelle apparaît une publicité pour l'entreprise de Van Rooyen.

Six mois après, à Pretoria, disparaît une autre jeune fille, Joan, 13 ans.

En juillet 1989, Janet, 16 ans, est vue en compagnie d'une femme blonde au centre commercial de Durban, ville de la province de Kwa-Zulu Natal. Elle est enlevée mais, par chance, sera retrouvée indemne bien que choquée. Pourquoi a-t-elle été relâchée ? Peut être était-elle trop âgée pour satisfaire le fantasme de Van Rooyen...

Quelques temps après, Rosa, 9 ans se volatilise à Alberton. Aucun témoignage ou preuve ne permet de remonter jusqu'au couple maléfique.

Le 22 septembre 1989, deux amies de 12 ans s'amuse dans le parc de Kempton. Odette et Anne Mary ne seront jamais revues vivantes.

Sept jours après, les parents d'Anne Mary reçoivent une lettre de leur fille. Elle raconte qu'Odette et elle sont à Durban avec des garçons.

Lors de la perquisition chez Van Rooyen, l'adresse de cette victime et ses clefs de maison sont retrouvées. Il est peu probable que la lettre ait été envoyée dans le but de rassurer les parents, l'excuse d'être avec des garçons alors qu'elles n'ont que 12 ans paraissant aberrante. On ignore quand la jeune fille a été obligée de rédiger la lettre et si c'est à la demande de Van Rooyen ou d'Haarhoff. Mais cela laissait surtout croire aux parents que les jeunes filles étaient vivantes. Une perversité de plus à l'actif du duo de tueurs.

Le 2 novembre 1989, la nièce d'Haarhoff, Yolanda, 12 ans, disparaît, une proie facile.



A Pretoria, le 11 janvier 1990, Joan, jeune fille de 16 ans, en paraissant moins, est attirée par Haarhoff. Elle est enlevée et conduite dans la « maison de l'horreur ». Elle est menottée, droguée, battue et violée par Van Rooyen. Elle est ensuite enfermée dans un placard. Elle parvient à s'échapper en l'absence du couple et prévient la police.

On s'imagine alors très bien quel calvaire ont dû endurer les autres jeunes filles.

Le couple est-il rentré entre temps et s'apercevant de l'évasion de leur victime a-t-il préféré s'éloigner ? Il faudra attendre quatre jours avant leur retour. Pour les policiers, quatre jours à surveiller la maison, à patienter en imaginant le pire.

Le couple passe la nuit dans un hôtel d'Umdolti. Haarhoff raconte à l'employée de la réception qu'elle est au bord de la dépression et doit voir un médecin. Ils partent le lendemain sans payer la chambre. Alors qu'ils s'approchent avec méfiance de la maison, à bord de la Ford blanche pick-up signalée lors de la disparition de Fiona, ils sont repérés par les agents de police qui tentent de les intercepter.

Débutent alors une course poursuite qui se terminera mal. Acculé, Van Rooyen tire sur sa compagne et retourne l'arme contre lui. C'est la fin du cauchemar, de la course au crime de ce couple, uni jusque dans la mort.

Mais avec eux disparaissent les espoirs des familles des victimes potentielles. Van Rooyen et Haarhoff ont emporté leurs secrets dans leur tombe, notamment l'emplacement des corps de leurs victimes et leur nombre. Mais la médiatisation de leur affaire suscite de nombreux témoignages.

Les enquêteurs vérifient alors chaque élément. En 1996, la banque, propriétaire de la maison du couple, l'a laissée aux services de police afin de les aider dans les investigations. Elle est fouillée minutieusement, puis entièrement détruite pour permettre de retourner le terrain. De nombreux prélèvements sont effectués. Des cheveux et des ongles sont retrouvés ainsi que quelques os, qui ne s'avèreront pas humains.

En février 2001, l'un des fils de Van Rooyen, affirmera : « Mon père faisait disparaître les corps dans de l'acide après les avoir sacrifiés lors de rites diaboliques. » Il est condamné par la Cour pour parjure. Puis, il raconte qu'ils ont été enterrés sous les dunes de sable près de la propriété d'Umdolti.

On ne le prend pas au sérieux, mais en 2007 des ossements sont retrouvés sur une route de la plage près du domicile. Il est alors arrêté pour meurtre.

En novembre de la même année, à Pretoria, sont découverts de nouveaux ossements dans une habitation mitoyenne de celle où ils vivaient. On ignore encore s'ils sont humains.

En 1997, à la suite de ces tragiques événements, le « *Missing Persons Bureau* », bureau des personnes disparues a été créé. En 2004, pour la première fois, ce service a révélé des statistiques concernant les disparitions d'enfants pour l'Afrique du Sud.

Beaucoup d'enfants sont livrés à eux mêmes, abandonnés dans la rue et peu de disparitions sont déclarées. Parmi celles-ci, 88 % des enfants sont retrouvés. L'analyse des résultats permet de déduire que dans les cas de disparitions dont le mobile est l'assouvissement de besoins sexuels, la police a

trois heures pour retrouver le mineur vivant. Au delà, soit on découvre son cadavre, soit il ne réapparaît jamais ! Si la cause est d'ordre pornographique, la police bénéficie de quarante huit heures. Après soixante douze heures, seul un cadavre risque d'être retrouvé.

Dans seulement 5 % des cas, il s'agit d'enlèvement, le reste étant principalement le résultat de fugues. En général, lorsqu'il s'agit d'un enfant de moins de 9 ans, on a le plus souvent affaire à un kidnapping. Agé de 12 ans au moins, c'est en général une escapade.

### **Gcinumzi Richman Makhwenkwe, le tueur du « Moffat park »**

Situé au sud de Johannesburg, le parc de Moffat s'étend sur dix hectares. Entre 2005 et 2006, Makhwenkwe va le transformer en cimetière.

En novembre 2005, une lycéenne de 16 ans disparaît alors qu'elle se rend à l'école en uniforme. Habitant la rue d'en face, elle a traversé le parc comme d'habitude. Deux jours après, elle est découverte morte dans un trou peu profond. Sa veste rouge est enroulée autour de la taille, elle a été violée.

Les recherches dans le parc sont fructueuses : cinq autres corps, dont celui d'un homme, sont découverts, enterrés.

Cependant, la police nie pendant plusieurs mois l'existence d'un tueur en série. Pourtant des similitudes sur la

cause des décès et les actes commis sur cinq des victimes sont relevées. Certaines femmes ont été violées puis, comme l'homme, ont été étranglées et enterrées dans un coin du parc. Seule la sixième victime ne se trouve pas dans le même périmètre.

Mais le 10 novembre 2006, un informateur contacte la brigade chargée de l'enquête et déclare que ces crimes sont l'œuvre d'un seul homme qui fait des travaux de jardinage dans les maisons du sud de Johannesburg. Il décrit également sa tenue vestimentaire habituelle.

Le tueur, Makhwenkwe, est un jeune homme de 29 ans, jardinier chez les particuliers qui habite à Bassonia, un quartier de Johannesburg.

Il travaille entre autres chez un inspecteur de police participant à l'enquête.

Les agents suivent alors la piste du jardinier et visitent les maisons à la recherche du criminel.

Ils finissent par tomber sur Makhwenkwe en plein travail chez l'inspecteur chargé du dossier. Ce dernier lui a d'ailleurs proposé de le rémunérer s'il obtenait des informations sur les meurtres. Les policiers constatant que Mahwenkwe porte les vêtements décrits par l'indicateur, l'interrogent mais ne l'interpellent pas et poursuivent leurs investigations. Mais une fois le tour des maisons effectué, ils se rendent à l'évidence : personne d'autre ne correspond à la description de l'informateur. Ils retournent alors au domicile où travaillait Makhwenkwe : celui-ci est parti après que son employeur lui ait réglé sa journée.

Questionné sur Makhwenkwe, l'inspecteur émet des doutes : il lui semble improbable qu'il puisse être le tueur. « Allons Messieurs, c'est un garçon serviable et fidèle ! » Mais il accepte néanmoins de montrer aux policiers le chemin qu'emprunte Makhwenkwe pour rentrer chez lui.

Rapidement retrouvé par les enquêteurs, il leur livre son nom : « Richman » puis refuse de suivre les agents. Il est alors arrêté et dans un premier temps seulement accusé d'être un clandestin : il ne peut justifier de documents prouvant qu'il est en situation régulière dans le pays.

Mais de nouveau, l'indic contacte la police : « Vous avez arrêté la bonne personne ! »

En prison, mis sous pression, le tueur finit par avouer ses crimes. Tout aurait commencé en novembre 2005 quand, rentrant chez lui après un voyage, il a découvert que son ex-petite amie avait vendu ses affaires pendant son absence.

Furieux, il l'a violée, étranglée et enterrée dans un coin du parc de Moffat.

Il a alors décidé de se rendre chez le nouveau propriétaire de ses biens, son successeur, le nouveau petit ami de la jeune femme. Il a assassiné l'homme qu'il a également enterré, puis a récupéré ses affaires.

Dans les semaines qui suivent, souvent, dans le parc, il y surveille d'éventuelles proies et s'attaque à trois femmes. Il vole la montre de l'une d'elles et tue les deux autres, enterrant leur corps sur place.

Enfin, il aperçoit la jeune fille de 16 ans alors qu'elle

traverse le parc. Sans aucun état d'âme, il racontera à la Cour lors de son procès ce qu'il s'est passé.

Il l'a attrapée et l'a attachée à un arbre avant de la violer. Puis, ses pulsions assouvies, il l'a étranglée à l'aide d'un morceau de fil de fer. Il a ensuite creusé un trou et l'a enterrée dans le parc. La juge fera remarquer qu'ayant apporté une pelle, il avait prémédité son crime.

Lors de son procès, il plaidera non coupable bien qu'ayant avoué certains faits. Il a été condamné à perpétuité pour les cinq meurtres et à 30 ans de réclusion criminelle pour les viols et le vol de certaines victimes.

Le mobile de la colère à la suite d'un vol pour justifier les homicides de son ex-petite amie et de son nouvel ami semble peu crédible. N'a-t-il pas plutôt agi par vengeance envers son ancienne compagne ?

D'ailleurs, il a avancé un mobile pour les trois autres femmes agressées et tuées : elles l'avaient vu enterrer son ex-petite amie et son compagnon, et il a donc dû les tuer. Cela est peu probable d'autant plus qu'il les a tuées à des périodes différentes.

Il n'y a que lorsqu'il révèle avoir tué la jeune fille de 16 ans parce qu'elle pouvait le reconnaître qu'il semble dire la vérité.

Alors que Makhwenkwe est en prison, en février 2007, un septième corps est découvert dans le parc. Les enquêteurs pensent qu'il s'agit tout simplement d'un imitateur, un « *copycat* ».

En revanche, il est soupçonné d'avoir, en 1999, assassiné

*Planète serial killers*

deux autres femmes au Cap. A cette époque, il y vivait avec son frère. Cependant, les recherches d'ADN n'ont pas permis d'établir sa culpabilité.

## Le Ghana

### **Charles Paapa Kwabena Ebo Quansah, le tueur a des relations !**

L'affaire autour de ce tueur en série originaire du district de Komenda dans la région centre reste aujourd'hui encore mystérieuse.

Sa carrière criminelle aurait commencé le 17 août 1986. Ce jour-là, ce maçon de 22 ans est mis en cause dans une affaire de viol près d'Accra et condamné à neuf mois de travaux forcés. Trois mois après sa sortie, en 1987, il commet un nouveau viol qui l'envoie cette fois trois ans derrière les barreaux

Lors de cet emprisonnement, il rencontre un détenu qui l'initie au métier de charpentier. L'homme décrira Quansah comme quelqu'un de très intelligent, apprenant facilement, solide à la tâche.

Dès sa sortie du pénitencier, il l'aide à trouver un emploi à Kumasi.



Le 19 janvier 1996, Quansah fait la connaissance d'une jeune femme de 24 ans, coiffeuse, au cours d'une soirée arrosée. Elle sera retrouvée un peu plus tard violée et étranglée près du stade de Kumasi. Mais Quansah ne sera pas immédiatement inquiété pour ce crime. Cette année là, c'est un vol qui va le conduire quelques temps derrière les barreaux. A sa sortie il s'installe à Accra.

Depuis 1993, Accra connaît une recrudescence de meurtres de femmes. Jusqu'à 2001, plus de trente-quatre victimes seront découvertes mortes de causes diverses. Un climat de terreur règne alors dans la ville où nulle ne s'aventure seule après vingt et une heures.

Accusée d'incapacité, la police est assez mal considérée.

En mai 2001, Quansah est interpellé à son domicile, accusé d'avoir tué sa petite amie. Les meurtres de femmes cessent aussitôt...

Au cours de son interrogatoire, il avoue avoir assassiné neuf femmes, toutes violées et étranglées.

Le plus souvent, ces femmes étaient découvertes sur le dos, jambes très écartées, le sexe maculé de sang, des assassinats qui ressemblent à des crimes rituels de par la position du corps, la présence du sang...

Mais, pendant son procès, Quansah va se rétracter : « J'ai été torturé, je suis innocent ». Même s'il a un lien avec deux des victimes, il dira que sa petite amie porte bien le même nom que l'une des victimes supposées mais qu'elle vit toujours. L'autre jeune femme ? Il ne la connaît pas du tout.

A partir de là, tout s'enchaîne, le procès part à la dérive.

« Les policiers m'ont torturé. Ils m'ont demandé d'impliquer des hommes politiques du Nouveau Parti Patriotique (NPP [New Patriotic Party]) dans les meurtres en échange d'une peine de prison moins lourde. Par conscience, j'ai refusé et ils m'ont encore torturé ! » affirme Quansah au tribunal.

L'affaire apparaît d'autant plus mal engagée que les enquêteurs qui prétendaient détenir un enregistrement des aveux de Quansah ne peuvent le présenter devant la Cour. Ils admettent, en 2007, qu'une telle preuve n'a jamais existé. « Nous avons utilisé le détecteur de mensonges et nous savons qu'il ment » disent les policiers à la barre. Mais la police du Ghana ne possède aucun détecteur de mensonges...

Fait étrange, alors qu'il se trouve incarcéré – et même dans le couloir de la mort après sa condamnation –, il reçoit des visites de hautes personnalités. Il bénéficie également de certains privilèges, tels de bons repas, et sort même de la prison de temps en temps pour rendre visite à ces personnes influentes.

En août 2002, il est reconnu coupable du meurtre de trois femmes, d'une tentative de viol et d'un viol commis dans un village près de Kumasi. Quansah est alors condamné à mort par pendaison. Il est toujours en attente de son exécution dans le couloir de la mort.